

Montant frauduleux débité sur ma carte bancaire : remboursement de ma banque ?

Par Polanyi, le 02/05/2024 à 08:51

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai été victime d'une arnaque (phishing) : un mail d'un faux site d'Amazon m'indiquait que mon abonnement à Amazon Prime s'était renouvelé automatiquement (facture de 291 €). Le mail m'indiquait que je disposais de 5 jours pour annuler ma commande en cliquant sur un lien.

J'ai cliqué sur le lien afin d'annuler. J'ai reçu alors un SMS de la part de ma banque me demandant si je confirmais l'opération. Je l'ai confirmée.

Il s'avère que c'était un escroc aux Pays-bas et ma carte bancaire a été prélevé de 291 €, mais, comme j'avais l'impression que mon opération d'annulation ne marchait pas, j'ai répété plusieurs fois l'opération.

Le résultat est 6 fois 291 € prélevé sur ma carte!

J'ai contacté ma banque dès le lendemain : elle m'a dit

- 1. que je ne pouvais pas bloquer les opérations,
- 2. qu'elle n'a pas à me rembourser les montants au motif que c'est bien moi qui ai confirmé par SMS l'opération.

Est-ce que j'ai toutefois des recours qui me permettraient de me faire rembourser par ma banque ?

En vous remerciant pour votre réponse.

Par Visiteur, le 02/05/2024 à 10:09

Bonjour,

Un lien utile avec plein de bons conseils et les recours possibles :

https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/hameconnage-phishing

Par Polanyi, le 02/05/2024 à 13:17

Bonjour et merci pour votre réponse et votre lien.

Malheureusement, dans ce dernier, je ne trouve pas de question à ma question sur le remboursement à réclamer à ma banque.

Par Visiteur, le 02/05/2024 à 13:29

En lisant cet article:

https://www.inc-conso.fr/content/que-faire-en-cas-de-phishing-ou-dhameconnage

Vous verrez que ce n'est pas si évident d'obtenir ce remboursement, d'autant plus que vous avez réalisé l'opération 6 fois.

MAis vous pouvez toujours demander ...

Par **Polanyi**, le **02/05/2024** à **17:08**

Merci beaucoup encore.

Par Polanyi, le 02/05/2024 à 17:18

PS : si je puis me permettre d'ajouter : le mail me proposer d'annuler un paiement, c'est une **annulation** de paiement que j'ai confirmée, donc, d'après votre dernier lien, je me dis que j'ai quelque raison d'espérer : si je pensais annuler un paiement, il me semble que la banque ne pourra pas prétexter une **négligence grave** de ma part.

Je verrai bien, merci.

Par Visiteur, le 02/05/2024 à 17:21

Peut être. Surtout si vous avez gardé copie de tous ces mails. Faites les certifier par un huissier.

Par miyako, le 06/05/2024 à 09:31

Bonjour,

Ce sont des SMS d'authentication du paiement pour un montant de 291 € que vous avez

autorisé en croyant qu'il s'agissait de confirmation d'annulation. La banque ne peut être tenu responsable .Jamais Amazon ne demande de confirmer les annulations par sms .Il faut se rendre sur son compte amazon et faire l'annulation soit même.

Si vous avez la preuve de l'origine de la fraude ,il vous faut déposer plainte contre l'auteur. Et essayer auprès de la banque si ils peuvent vous rembourser.

Cordialement

Par jodelariege, le 06/05/2024 à 10:27

bonjour

et aussi:

https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/hameconnage-phishing

pour avertir d'autres lecteurs j'ai moi meme reçu des sms concernant l' Urssaf pour recevoir une prime (alléchant..), une société d'autoroute pour r'ouvrir mon abonnement (qui n'a jamais été fermé.....)....au lieu de cliquer sur ces SMS je suis allée directement sur les sites en question pour vérifier...rien du tout

peut etre prendre rendez vous avec une association de défense du consommateur qui ,pour quelques dizaines d'euros de cotisation annuelle ,étudiera votre dossier ,vous conseillera et vous épaulera